

RPI du SIVoS de la Béthune

Rentrée le lundi 1er septembre 2025

École Maternelle de Neuville-Ferrières (directrice Mme d'Agostino)	
Maternelle petite section et moyenne section	Mme Coupard-Coutard
Maternelle moyenne et grande section	Mme D'Agostino
École Primaire de Nesle-Hodeng (directrice Mme Buchbach)	
CP	Mme Buchbach
CE1	Mr Clément
École Primaire de Bouelles (directrice Mme Bénard)	
CE2	Mme Bénard
École Marius Grout de Saint-Saire (Directrice Mme Chopart)	
CM1	Mme Chopart
CM2	Mr Renault

Horaires d'entrée et de sortie de classe

L'entrée dans la cour de l'école ne peut se faire que 10 minutes avant le début des cours (sauf enfants soumis à transport scolaire)

Ecoles	Matin	Après-midi
	Lundi- mardi-jeudi- vendredi	Lundi- mardi-jeudi- vendredi
Bouelles	9h10 à 12h10	13h40 à 16h40
Nesle-Hodeng	9h05 à 12h05	13h35 à 16h35
Neuville-Ferrières	9h00 à 12h00	13h30 à 16h30
Saint-Saire	9h00 à 12h00	13h30 à 16h30

LES NUMÉROS UTILES

Ecoles	Téléphone	mail
Bouelles	02.35.93.94.11	0763428n@ac-rouen.fr
Nesle-Hodeng	02.32.97.07.11	0760773c@ac-rouen.fr
Neuville-Ferrières	02.35.94.09.09	0763336n@ac-rouen.fr
Saint-Saire	02.32.97.10.87	0760778h@ac-rouen.fr

FONCTIONNEMENT DES CLASSES

Le SIVoS de la Béthune finance à hauteur de 35 € l'achat de fournitures scolaires.

⇒ CLASSES MATERNELLES

Fréquentation scolaire en classe de maternelle

La loi pour une École de la confiance a été promulguée au Journal Officiel le 28 juillet 2019. Elle entraîne l'abaissement de l'instruction obligatoire à l'âge de **3 ans**.

Vous avez inscrit votre enfant dans l'une des classes maternelles du R.P.I du SIVoS de la Béthune ce service gratuit pour l'utilisateur est financé par l'État et les collectivités locales.

En tant que tel, son fonctionnement coûte à chaque contribuable.

Alors, il est nécessaire de comprendre que toute inscription est un engagement de fréquentation régulière.

**** IMPORTANT POUR LES MATERNELLES. Il est demandé aux parents de présenter aux enseignants les personnes autorisées à reprendre l'enfant après la classe.**



Dans l'enceinte de l'école, sur le temps scolaire et périscolaire, la prise de photos ou de vidéos ainsi que leurs diffusions sont strictement interdites. . Il ne s'agit pas d'un lieu

public.

Les parents accompagnateurs de sorties scolaires prennent le même engagement.

École de Nesle-Hodeng

Afin que votre enfant puisse faire sport dans la salle d'animation, merci de fournir une paire de chaussons antidérapants.

CALENDRIER DES VACANCES

Périodes	Début	Reprise
Toussaint	Samedi 18 octobre	Lundi 03 novembre
Noël	Samedi 20 décembre	Lundi 05 janvier
Hiver	Samedi 14 février	Lundi 02 mars
Printemps	Samedi 11 avril	Lundi 27 avril
Ascension	Les classes vaqueront le vendredi 15 mai.	
Vacances d'été	Début des vacances d'été le vendredi 03 juillet (après la classe).	

ACCUEIL INTEMPERIES

En cas d'intempéries (neige ou verglas...) qui entraîneraient une suppression du transport scolaire. Les élèves (maternelles et élémentaires) seront accueillis dans les communes. **Les enfants bénéficiant d'un PAI ne peuvent être accueillis lors des intempéries.**

- A Bouelles par l'enseignant, pour les élèves domiciliés à Bouelles,
- A Nesle-Hodeng par les enseignants de Nesle-Hodeng pour les élèves domiciliés à Nesle-Hodeng,
- A Saint-Saire par les enseignants de Saint-Saire pour les élèves domiciliés à Saint-Saire.
- A Neuville-Ferrières par les enseignantes de Neuville-Ferrières pour les élèves domiciliés à Neuville-Ferrières, les enfants présents à la garderie seraient accueillis également.

À NOTER

les enseignants accueillent également les enfants de leur propre classe. (Les parents devront les amener et venir les rechercher).

RAPPEL Même si les transports scolaires sont supprimés l'accueil est assuré par les enseignants.

ACTIVITÉS DANS LE R.P.I

1° Piscine

Les élèves des classes maternelles MS/GS et élémentaires vont à la piscine. La fréquentation y est obligatoire et aucune dispense ne sera acceptée sans certificat médical ou avis dûment motivé et écrit des parents.

2° Autres activités

A chaque projet, les parents sont informés.

GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Située à Neuville-Ferrières place de la Mairie la garderie accueille vos enfants selon les horaires ci-dessous :

Jours d'ouverture	Horaires		Tarifs	
Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi	7h00 à 8h50	16h30 à 18h30*	½ heure	Petit déjeuner ou goûter
			1.00 €	0.50 €

Au-delà de 18h30 : 5 € la 1/2 heure

Enfants soumis aux transports scolaires : la facturation débute à l'heure d'arrivée à la garderie. La facturation est mensuelle.

LE TRANSPORT SCOLAIRE

Car N° 1 du SIVoS de la Béthune

Arrêts	Lu/Ma/Je/Ve	ARRÊTS	Lu/Ma/Je/Ve
Neuf Bld Alouette	8 h 00	NH Mairie École	16 h 35
NF D 1314/ l'épinette	8 h 04	BO Centre	16 h 38
BO Les Thuyas	8 h 06	BO Mairie Ecole	16 h 40
BO rue du Bourg	8 h 08	NH Mairie École	16 h 45
BO Centre	8 h 10	SS PN 70	16 h 50
NH Mairie École	8 h 14	SS Mairie École	16 h 52
SS PN 70	8 h 16	SS Salle des fêtes	16 h 54
SS Mairie École	8 h 18	SS Croix des Cloutiers	16 h 56
BO Rue du Bourg	8 h 21	SS La Route des Mazis	17 h 00
BO Les Thuyas	8 h 34	NF Les Quesnets	17 h 02
NF L'épinette	8 h 36	NF Car Mont Jean	17 h 03
NF les près du Centre	8 h 38	NF Mairie École	17 h 05
NF Mairie École	8 h 41	NF les Près du Centre	17 h 07
NF Car Mont Jean	8 h 43	Neuf Bld Alouette	17 h 20
NF Les Quesnets	8 h 46	NF L'épinette	17 h 22
SS La Croix des mazis	8 h 46	BO Les Thuyas	17 h 24
SS Route des Mazis	8 h 47	BO Centre	17 h 26
SS Mairie École	8 h 52	NH Mairie-Ecole	17 h 28
SS PN 70	8 h 55	Car Correspondance NH la Montagne-NF Mairie-Ecole accompagnatrice Mme Gajdos Karine	
NH Mairie École	8 h 59	NH la Mare aux daims	8 h 15
BO Mairie Ecole	9 h 03	NH la Montagne	8 h 17
		BO Cornemesnil	8 h 18
Accompagnatrice : Mme LANDA Isabelle		NF Mairie Ecole	8 h 40

Car N° 2 Car de Saint-Saire

Arrêts	Lu/Ma/Je/Ve	Arrêts	Lu/Ma/Je/Ve
Fontaine Mairie-Ecole	8 h 18	NF Mairie École	16 h 35
Fontaine carr D1/D119	8 h 20	NF Carr Mont Jean	16 h 37
SS calv La Huchonne	8 h 28	SS Croix des Mazis	16 h 40
SS la Huchonne	8 h 30	SS Route des Mazis	16 h 41
SS Le Guide	8 h 32	SS Croix des Cloutiers	16 h 45
SS La Croix des Cloutiers	8 h 35	SS Salle des Fêtes	16 h 46
SS Salle des fêtes	8 h 37	SS Mairie Ecole	16 h 49
SS Mairie École	8 h 39	SS Le Guide	16 h 51
SS Salle des Fêtes	8 h 41	SS La Huchonne	16 h 54
SS Croix des Cloutiers	8 h 43	SS Calvaire la Huchonne	16 h 55
SS la Route des Mazis	8 h 44	Fontaine carr D1/D119	17 h 02
SS Croix des mazis	8 h 45	Fontaine Mairie-Ecole	17 h 03
NF : Carr Mont Jean	8 h 46	NH Mairie Ecole	17 h 15
NF Mairie École	8 h 48	NH la Mare aux daims	17 h 17
		NH la Montagne	17 h 22
Accompagnatrice Mme Boucher Mélanie		Bouelles Cornemesnil	17 h 25

DESCENTE ET MONTÉE DES ÉLÈVES : Le car étant exact aux arrêts, il n'attend pas les retardataires. Il est souhaitable que les élèves arrivent 5 minutes avant son passage.

Depuis de nombreuses années, il est constaté une vitesse excessive des automobilistes aux abords des écoles. Nous vous appelons à la plus grande vigilance, de nombreux enfants montent ou descendent du car, et ce sont souvent de très jeunes enfants. Afin d'améliorer la sécurité de tous, les voitures des parents seront garées avant le passage du car sans gêner son stationnement aux arrêts, et aucune d'elle ne manœuvrera avant le départ du car.

Il vous est demandé de ne pas stationner devant les écoles. Des parkings sont à votre disposition : Ecole de St Saire ; derrière l'école. Ecole de Bouelles, devant la Mairie. Ecole de Neuville-Ferrières, place de la Mairie.

Les services de ramassage scolaire étant organisés par le SIVoS de la Béthune, autorisés par les services de la Région Normandie, il ne pourra y avoir de changement de car sans autorisation préalable de l'organisateur. **ACCUEIL DANS LES ÉCOLES :** Les enfants qui empruntent le ramassage scolaire sont accueillis dans les écoles à partir du passage du car. Accueil également possible pour la fratrie.

LA RESTAURATION SCOLAIRE

Tarifs en vigueur au 1er septembre 2025

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
	Quotient familial compris entre 0 et 1 000 €	Quotient familial compris entre 1 001 € et 1 499 €	Quotient familial à partir de 1 500 €
Prix d'un repas SIVoS *	1.00 €	3.55 €	3.60 €
Prix d'un repas hors SIVoS**	1.00 €	4.15 €	4.35 €
Repas occasionnel SIVoS		3.60 €	
Repas occasionnel hors SIVoS		4.35 €	
Repas adultes/stagiaires		4.35 €	

*SIVoS : communes de Bouelles/Fontaine-en-Bray/ Nesle-Hodeng/ Neuville-Ferrières/ St Saire

** hors SIVoS : Autres communes

Afin de bénéficier de la tarification de la tranche 1, merci de présenter au secrétariat du SIVoS de la Béthune votre attestation CAF indiquant votre quotient familial de septembre

En cas de non présentation, le tarif de la 3^{ème} tranche sera appliqué.

La facturation est mensuelle, le règlement peut se faire soit en espèces, en chèque, par prélèvement bancaire (signature d'un contrat financier, et d'un mandat SEPA), ou bien par carte bleue. Si vous souhaitez de plus amples renseignements vous pouvez contacter le secrétariat du SIVoS de la Béthune au 02.35.94.47.29.



Remarques

Le personnel du SIVoS de la Béthune tout comme les parents ne sont pas autorisés à administrer un médicament à leur enfant durant le temps du repas.

* **Les serviettes de table** sont fournies à tous les rationnaires selon le projet d'école " Meilleur accueil au restaurant scolaire"

L'attention des parents est attirée sur la nécessité de respecter au mieux une certaine hygiène alimentaire. Veiller à ne pas surcharger l'enfant par de trop nombreuses friandises ou sucreries à la récréation du matin, lui coupant ainsi la faim au déjeuner prévu à midi.

Régularisation : Absence de votre enfant

Toute absence de votre enfant doit être signalée au secrétariat du SIVoS de la Béthune. Attention pour être prise en compte et ainsi pouvoir prétendre à une déduction sur la facture de restauration, l'absence doit être signalée : **pour une absence le lundi : le vendredi avant 9h30 pour les autres jours la veille pour le lendemain avant 9h30** soit par téléphone ou bien par mail.

La restauration est gérée par le SIVoS, les enseignants ne peuvent donc pas décommander le repas de votre enfant.

Tél : 02.35.94.47.29 ou mail : contact@sivosdelabethune.fr

GRÈVE DES ENSEIGNANTS : Le repas sera déduit si les enseignants grévistes préviennent avant 9h30 le SIVoS la veille de leur absence, (le vendredi pour une grève le lundi).

INTEMPÉRIES : Déduction des repas, s'il y a un arrêté préfectoral interdisant la circulation des transports scolaires.

TARIFICATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Pour chaque carte de transport demandée la Région Normandie facture 70 € au SIVoS de la Béthune.

Le SIVoS de la Béthune prend en charge une partie de la carte de transport scolaire (40 €), ainsi lors de votre inscription sur le site de la Région : nomad.normandie.fr, il vous sera demandé de régler la somme de 30 € si vous êtes habitant de l'une des communes suivantes (Bouelles, Nesle-Hodeng, Neuville-Ferrières, Saint-Saire, Fontaine-en-Bray) et 47 € si vous habitez une autre commune.

REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE

INTERCOMMUNAL DU SIVoS DE LA BÉTHUNE

MAIRIE DE BOUELLES



CIRCULAIRE DE RENTRÉE

ANNÉE SCOLAIRE

2025-2026

Mairie de Nesle-Hodeng



MAIRIE DE NEUVILLE-FERRIÈRES



SIVoS de la Béthune, Présidente, Mme Maryse DUVAL

✉ Mairie, 76270 Neuville-Ferrières

☎ 02.35.94.47.29

✉ contact@sivosdelabethune.fr

www.sivosdelabethune.wordpress.com